

RCS : CUSSET

Code greffe : 0301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00280

Numéro SIREN : 821 815 958

Nom ou dénomination : 105 RH

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2021 sous le numéro de dépôt 3969

implid

Certifié cf à l'original
SG

**SAS 105 RH
(SAS)**

7 IMPASSE DES ROSEAUX

03700 BELLERIVE SUR ALLIER

BILAN AU : 31/05/2021

N° SIRET : 82181595800011

Code NAF : 6420Z

SOMMAIRE

Pages

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
Annexe du Code Général des Impôts)

1

Désignation de l'entreprise		SAS 105 RH		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		7 IMPASSE DES ROSEAUX 03700 BELLERIVE SUR ALLIER			
Numéro SIRET *		8 2 1 8 1 5 9 5 8 0 0 0 1 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		5	Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 0 5 2 0 2 1	
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 0	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	2 682 680	042	2 682 680
	Total I (5)	044	2 682 680	048	2 682 680
	STOCKS	050	052		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *				
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
ACTIF CIRCULANT	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés*				
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	568 157	086	568 157
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	568 157	098	568 157
	Total général (I+II)	110	3 250 837	112	3 250 837
					3 018 157
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	15 000	15 000	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131)	132	
	Report à nouveau	134	4 662		3 702
	Résultat de l'exercice	136	224 840		960
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	235 178		10 338
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 240	960	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	3 006 859) 172	3 012 419
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	3 015 659		3 007 819
	Total général (I + II + III)	180	3 250 837		3 018 157
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182		
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184	800 000	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 105 RH

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 105 RH								Néant <input type="checkbox"/> *		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
		Autres	410		412		414		416			
		Terrains	420		422		424		426			
		Constructions	430		432		434		436			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
		Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
		Matériel de transport	460		462		464		466			
Immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
	Immobilisations financières		480	3 000 000	482		484	567 320	486	2 432 680	2 432 680	
	TOTAL		490	3 000 000	492		494	567 320	496	2 432 680	2 432 680	
	II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
			Terrains	510		512		514		516		
		Constructions	520		522		524		526			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
		Matériel de transport	550		552		554		556			
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou reintègrees dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	TITRES DE PARTICIP											
		6	7	8	9	10						
	Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
						Court terme *	Long terme					
	①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧			
1	567 320		567 320	800 000					232 680			
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	567 320	580	582	567 320	584	800 000	586	581	587	589	232 680
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL								596	585	597	599	232 680

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 105 RH		Néant <input type="checkbox"/> *							
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		MONTANT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT À LA FIN DE L'EXERCICE						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607						
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616						
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636						
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646						
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656						
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666						
TOTAL		680	682	684	686						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Dotations		Reprises									
Immobil. incorporelles	700	705									
Terrains	710	715									
Constructions	720	725									
Inst. techniques matériel et outillage	730	735									
Inst. générales agenc. am. divers	740	745									
Matériel de transport	750	755									
Autres immobilisations corporéelles	760	765									
TOTAL		770	775								
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B					780						
II DÉFICITS REPORTABLES		Déficits imputés			983 4 662						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	4 662	Déficits reportables							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits de l'exercice							
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870-984+860)							
III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C					870						
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)							
IV DIVERS					996						
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381						
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325						
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)					380						
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326						
N° du centre de gestion agréé					388						
Montant de la TVA collectée					374						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397						

Désignation de l'entreprise : SAS 105 RH				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/05/2021	Durée en nombre de mois 5	
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :				376
donc apprentis				657
donc handicapés				651
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105
				TOTAL 1 106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143
Subventions d'exploitation reçues				113
Variation positive des stocks				111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153
				TOTAL 2 144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats				121
Variation négative des stocks				145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150
				TOTAL 3 152
IV- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3) 137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026		
Période de référence		024	160	
Date de cessation			186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs



implid

Siège Social : Z.I. I2 route de Coubon
43700 BRIVES-CHARENSAC
Tel: 04 71 05 38 70

S.A au capital de 9 404 171 €
RCS Le Puy en Velay
SIREN : 587 350 273 - APE : 6920Z

Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'Ordre de la région
d'Auvergne et Rhône-Alpes

implid.com

**105 RH
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 15 000 €
SIÈGE SOCIAL : 7 IMPASSE DES ROSEAUX
03700 BELLERIVE SUR ALLIER
821 815 958 RCS CUSSET**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 OCTOBRE 2021**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mai 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2021 s'élevant à 224 840,49 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	224 840,49 €
Absorption des pertes antérieures	4 662,38 €
Solde	220 178,11 €
A la réserve légale	1 500,00 €
Solde	218 678,11 €
A titre de dividendes	218 500,00 €
Soit 218,50 € par action	
Le solde	178,11 €

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 178,11 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- ✓ depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- ✓ le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- ✓ peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- ✓ l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- ✓ le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mai 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 207 575,00 €,
- ✓ le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mai 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 10 925,00 €.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 OCTOBRE 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

François LIGIER

